

Mardi 10 mars 2020

Réf. : 28.20 - PRESSE

## **Élections municipales à Alès, mesures de prévention dans les bureaux de vote**

Les dimanches 15 et 22 mars prochains, les élections municipales auront bien lieu en France : le Gouvernement vient de le confirmer en début de semaine.

Les 29 bureaux de vote d'Alès seront ouverts de 8h à 18h. Et pour rassurer la population dans ce contexte d'épidémie au coronavirus, la Ville d'Alès prend une série de dispositions qui assureront le bon déroulement de la journée en garantissant à chacun de pouvoir voter sans crainte.

**1 - Les bureaux de vote d'Alès seront entièrement désinfectés du vendredi soir au samedi.**

**2 - Un point d'eau et/ou du gel hydroalcoolique permettront de faciliter le lavage des mains dans chaque bureau de vote.**

**3 - Les électeurs pourront apporter leur propre stylo à encre bleue ou noire pour émarger.**

**4 - En cas de forte affluence à certains horaires, une gestion des files d'attente permettra d'éviter les situations de promiscuité prolongée.**

**5 - Les consignes sanitaires et d'hygiène seront rappelées à l'entrée de chaque bureau de vote.**

**6 - La Ville d'Alès procédera au nettoyage et à la désinfection totale des bureaux de vote, notamment ceux situés dans les écoles, avant le retour des enfants le lundi matin.**

**Rappelons qu'à ce jour, le bassin alésien reste préservé du coronavirus et qu'il n'existe pas de foyer épidémiologique aux environs.**

Le Premier ministre affirme que « *il est important que la situation particulière créée par la présence sur notre territoire du coronavirus COVID-19 ne conduise pas certains électeurs à renoncer à prendre part au scrutin* ».

La municipalité d'Alès reste bien entendu attentive à toutes les préconisations du ministère de l'Intérieur.